

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 21 septembre 2021 à 18h30**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Ambrozio DOLFI, élu secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents Mmes et MM tous les membres à l'exception de M. David LEHMANN. M. Guy BENARROCHE, Mmes Virginie BOURGUE, Aurélie FANTINO, MM Michel MEMETEAU, Claude NEGRO, Mmes Emilie VERNIS, Carole WORMS ont respectivement donné pouvoir à M. José MORALES, Mmes Anne RAIMOND, Céline CLIMENT, Michelle BLANCHARD, Muriel RICARD, Caroline REBUFFAT, Ambrozio DOLFI.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Joseph FUMO et à Madame Denise CANO.

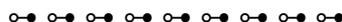
« Voilà un Conseil Municipal bien particulier.

Un Conseil Municipal auquel ne siègera plus notre ami JO FUMO, parti trop tôt cet été. Au nom du Conseil Municipal je souhaitais à nouveau présenter toutes nos condoléances à sa famille. JO FUMO, c'est une vie professionnelle consacrée aux collectivités territoriales, aux communes, en tant que DGS. Il fût DGS de notre village avant d'exercer dans d'autres villes du département. Il était, depuis les dernières élections municipales, conseiller municipal, délégué au budget. Son expérience nous a permis d'avancer rapidement dans la restructuration de nos services. Il va beaucoup nous manquer.

Quelques jours plus tard, nous avons également appris la disparition de DENISE CANO, ancienne employée municipale. DENISE était entrée dans la collectivité le 1^{er} octobre 1979 au service des écoles, s'occupant de la surveillance ainsi que du transport scolaire. A partir de 1997, elle changea de poste pour être cuisinière de la crèche où elle restera jusqu'à sa retraite en 2008.

Nous garderons tous en mémoire son verbe haut, mais aussi sa gentillesse et son dévouement pour la commune. »

S'en suit une minute de silence en leurs mémoires.



RAPPORT N° 1 – Installation d'un Conseiller Municipal suite à un décès

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que suite au décès de Monsieur Joseph FUMO, Conseiller Municipal, il convient de procéder au remplacement de son siège devenu vacant. En vertu de l'article L 270 du Code Electoral : "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant ..."

Conformément à cet article et aux vues de la liste des candidats déposée en Préfecture, le siège laissé vacant par Monsieur Joseph FUMO, revient à Monsieur David LEHMANN, qui l'accepte.

Je vous propose en conséquence de l'installer dans sa fonction de Conseiller Municipal.

UNANIMITE

La séance est levée à 18h35